

SARL A.R. TRANSPORTS

Société A Responsabilité Limitée au capital de 2.000,00 euros

Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 894 736 826

Siège social : 27 Rue d'Alsace, 92110 - CLICHY

Ci-après dénommé "la Société",

Procès-Verbal de décisions unanimes des associés

Le 19/04/2021, la totalité des associés de la société A.R. TRANSPORTS qui se sont réunis ont pris unanimement les décisions suivantes :

- l'approbation de la qualité d'associé unique à Monsieur ROUABAH Salaheddine,
- l'agrément à la cession des parts sociales,
- la constatation de la cession,
- la délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Résolution 1 - Approbation de la qualité d'associé unique de Mr. ROUABAH Salaheddine

L'unanimité des associés décide de donner la qualité d'associé unique à Mr. ROUABAH Salaheddine, à compter du jour de la cession.

Résolution 2 - Agrément des cessions

L'unanimité des associés, après avoir pris connaissance des projets de cessions suivants :

- **M. ABDELHALIM Ghaïem** entend céder à **M. ROUABAH Salaheddine** 50 parts sociales,

L'unanimité des associés autorise ces cessions.

Résolution 3 - Constatation de la cession

L'unanimité des associés approuve et constate la cession.

L'unanimité des associés, comme conséquence de la résolution précédente, décide de modifier les statuts afin de rendre compte de la nouvelle répartition du capital social suite aux cessions.

Résolution 4 – Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'unanimité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui est décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à PARIS, le 19/04/2021

Nom et signature du gérant associé de la société :

Monsieur ROUABAH Salaheddine



Nom et signature des tous les associés de la société :

Monsieur ABDELHALIM Ghalem

